

**LE ROYAUME ARMÉNIEN DE CILICIE ET LES ORDRES RELIGIEUX-
MILITAIRES DE RECRUTEMENT OCCIDENTAL. GRANDS TRAITS
D'UNE HISTOIRE PARTAGÉE**

Mots-clefs – ordres religieux-militaires, templiers, hospitaliers, teutoniques, royaume arménien de Cilicie, relations diplomatiques, politique intérieure, défense, spiritualité, chevalerie, confraternité, commanderies

Introduction

L'installation d'une diaspora arménienne sur la frontière orientale de l'Empire byzantin et, particulièrement en Cilicie, précéda de plusieurs décennies l'arrivée de la première croisade venue d'Occident, en 1098.

C'est à l'époque de ces « pèlerinages en armes » que l'on assiste à l'émergence d'un nouveau type d'ordres monastiques dans les États latins d'Orient : les ordres religieux-militaires. Ces institutions furent créées afin de répondre aux nécessités et aux conditions particulières suscitées par l'installation des Francs en Terre sainte. L'ordre du Temple, composé de chevaliers ayant consacré leur vie à Dieu, fut fondé en 1120 pour garder les Lieux saints mais aussi les routes empruntées par les pèlerins et protéger les fidèles. L'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem était, quant à lui, à l'origine, une institution hospitalière, dans la seconde moitié du XI^e siècle, donc avant même l'arrivée de la croisade. Dès 1113, cet hôpital devint un ordre religieux ; il ne se militarisa que plusieurs décennies plus tard, entre les années 1130 et 1150. Le troisième ordre important, celui de Sainte-Marie des Allemands – ou ordre teutonique – eut un parcours relativement comparable à celui de l'Hôpital puisqu'il s'agissait également, au départ, d'une institution hospitalière. Cet établissement de recrutement national devint un ordre militaire entre septembre 1197 et février 1198, au moment de l'arrivée des Allemands à Acre pendant la troisième croisade.

Plusieurs problèmes ont découlé de l'installation des ordres militaires sur le territoire arménien : pourquoi et comment ces institutions furent-elles établies en Arménie cilicienne et pour quelles raisons les dirigeants arméniens finirent-ils par les accepter ? De quelle manière les ordres s'investirent-ils politiquement en Arménie et quelle résonance leur mode de vie et leurs valeurs eurent-ils auprès des rois d'Arménie ?

Nous allons tenter d'apporter des éléments de réponse à ces questions en nous intéressant dans un premier temps aux circonstances de l'implantation des ordres militaires en Cilicie, puis à la politique différenciée de chacun d'eux envers les souverains arméniens avant d'évoquer brièvement quelques domaines où l'influence des frères a pu s'exercer sur la noblesse arménienne.

I. LES CIRCONSTANCES DE L'INSTALLATION DES ORDRES MILITAIRES EN CILICIE

L'installation brutale des templiers

L'arrivée des templiers en Arménie se fit de façon abrupte, mais pour en comprendre les raisons, il faut garder en mémoire le fait que, pendant une grande partie du XII^e siècle, la Cilicie fut tour à tour, et parfois de façon concomitante, aux mains des Arméniens, des Byzantins et des Francs. Certaines régions étaient donc revendiquées par ces différents protagonistes, en particulier les zones frontalières comme celle des montagnes de l'Amanus, âprement disputée entre les princes roubéniens et les princes d'Antioche. Dans les années 1155-1156, le seigneur d'Antioche Renaud de Châtillon engagea le combat contre l'Arménien T'oros II dans le but de livrer aux templiers des forteresses autrefois possédées par les Francs. C'est l'empereur byzantin Manuel Comnène qui avait incité le prince d'Antioche à affronter T'oros. L'issue de la bataille, favorable à Renaud, aboutit à la remise des forteresses de l'Amanus aux frères du Temple¹.

Pendant l'année qui suivit leur implantation en Cilicie, les templiers apportèrent leur soutien militaire à Stép'anê, frère de T'oros II, lors d'une intrusion des Turcs. Un des officiers du sultan, surgit dans l'Amanus avec trois mille hommes, mais les forces coalisées des templiers et de Stép'anê, en conjonction avec une maladie qui affecta les chevaux, prit les Turcs de court et eut raison d'eux. Les templiers avaient dû prendre appui sur certaines de leurs nouvelles forteresses, telles que Baghrâs et Darbsâk, pour lancer leur offensive².

La lente progression des hospitaliers en Cilicie

La présence des hospitaliers en Cilicie fut plus précoce que celle des templiers. Déjà à l'époque où l'Hôpital n'était pas encore militarisé, l'ordre reçut des territoires dans la plaine cilicienne. Ces donations, dont le but initial était uniquement charitable, étaient le fait des princes d'Antioche qui dominaient la région. Ces concessions ont pu débiter dès les années 1100-1112, lorsque Bohémond de Tarente, puis Tancrede, détenaient le pouvoir dans la principauté d'Antioche. Leurs domaines étaient dispersés

¹ *The chronography of Gregory Abû'l Faradj*, E. A. Wallis Budge (trad. angl.), Londres, 1932, p. 283 (désormais **Bar Hebraeus**) ; *Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199)*, J.-B. Chabot (éd. et trad. fr.), t. III, Paris, 1905, réimpr. anastatique, Bruxelles, 1963, p. 314 (désormais **Michel le Syrien**, éd. Chabot) ; **Boase T. S. R.**, *The History of the Kingdom* // **Boase T. S. R.** (dir.), *The Cilician Kingdom of Armenia*, Edimbourg et Londres, 1978, p. 12 ; **Chevalier M.-A.**, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne. Templiers, hospitaliers, teutoniques et Arméniens à l'époque des croisades*, Paris, 2009, p. 60-62.

² **Grigor Yerets** dans **Matt'êos d'Ourha**, *Chronique*, éd. de Jérusalem, 1869, p. 511-515 (en arménien), trad. fr. // *Chronique de Matthieu d'Édesse (962-1136) avec la continuation de Grégoire le Prêtre jusqu'en 1162*, Édouard Dulaurier (trad. fr. et notes), Paris, 1858, p. 337-339, et trad. angl. dans *Armenia and the Crusades, 10th to 12th centuries, The Chronicle of Mathew of Edessa*, Ara Edmond Dostourian (introduction, commentaire et trad. angl.), Lanham-New York-Londres, 1993, p. 262-264 ; **Bar Hebraeus**, p. 281 ; **Chevalier M.-A.**, op. cit., p. 63-64.

dans l'ensemble du territoire recouvert alors par la principauté d'Antioche. Parmi ceux qui étaient situés en Cilicie, on trouvait le casal de Chourar dans le territoire de Hârouînÿâ et celui de Sarata sur le territoire de Mamistra¹.

Le profil des donations réalisées en faveur de l'Hôpital pendant les années 1100-1130 ne divergeait pas de celui des « aumônes » faites aux ordres religieux traditionnels. On n'y trouvait encore aucune cité ayant une quelconque importance stratégique ni aucune forteresse, ce qui ne sera plus le cas au début du XIII^e siècle.

Les donations arméniennes au profit des hospitaliers et des teutoniques

C'est pendant le règne de Lewon I^{er} que le souverain arménien prit conscience des avantages qu'il pourrait tirer de la présence des hospitaliers et des teutoniques sur les marches de son royaume. D'une part, les frères pouvaient constituer un rempart solide face aux vellétés d'invasion ou de raids des ennemis du pays et, d'autre part, le fait de favoriser ces ordres permettrait à Lewon de s'attirer les bonnes grâces du pape et de l'empereur germanique, sans oublier celles des ordres eux-mêmes dont l'influence était loin d'être négligeable auprès des princes du Proche-Orient et d'Occident. C'est ainsi que, entre 1209 et 1216, il fit un certain nombre de donations de terres, de casaux, de villes, de ports et de forteresses à ces deux institutions militaro-hospitalières. Parmi les plus importants sites concédés, on trouvait Séleucie, Castellum Novum, Camardias, Vaner, Dcheker et Laranda pour l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, et Cumbethfor, Ayun et Amouta pour celui de Saint-Marie des Allemands².

Son successeur Hét'oum I^{er} et sa fille la reine Zapêl poursuivirent sa politique en confiant la ville de Hârouînÿâ, ainsi que plusieurs abbayes et casaux à l'ordre teutonique le 22 janvier 1236³.

¹ *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, Joseph Delaville le Roux (éd.), Paris, 1894-1906, I, p. 38, n° 45 (désormais *Cart. Hosp.*) ; analyse dans **Röhrich R.**, *Regesta Regni Hierosolymitani (MXCVII-MCCXI)*, Innsbruck, 1893, p. 20, n° 86 (désormais *RRH*) ; **Chevalier M.-A.**, op. cit., p. 68-77.

² *Cart. Hosp.*, II, p. 115-116, n° 1344, p. 118-119, n° 1349-1351, p. 164-165, n° 1426, p. 165-166, n° 1427 ; **Strehlke E.** (éd.), *Tabulae Ordinis Theutonici ex tabulari regii berlinensis codice potissimum*, Berlin, 1869 (2^e éd., préface et ajouts de Mayer H. E., Jérusalem, 1975), p. 37-39, n° 46, p. 266-269, n° 298 ; **Forstreuter K.**, *Der deutsche Orden am Mittelmeer*, Bonn, 1967, p. 234 ; analyses dans *RRH*, p. 195, n° 732, p. 224-225, n° 841, p. 229-230, n° 859, p. 234-235, n° 869-870, additamentum, p. 55, n° 844, p. 57, n° 870 ; **Chevalier M.-A.**, op. cit., p. 194-228.

³ **Langlois V.**, *Le Trésor des Chartes d'Arménie ou Cartulaire de la chancellerie royale des Roupéniens*, Venise, 1863, p. 141-143 ; **Strehlke E.**, op. cit., p. 65-66, n° 83 ; **Forstreuter K.**, op. cit., p. 234-236 ; et analyse dans *RRH*, p. 277, n° 1060.

II. LA POLITIQUE DES ORDRES MILITAIRES ENVERS LES SOUVERAINS ARMÉNIENS AU XIII^e SIECLE

La division des ordres pendant la querelle d'Antioche

En 1195, la célébration d'une union matrimoniale entre les principautés d'Arménie et d'Antioche aurait dû lier à long terme les deux États. Au lieu de cela, elle les divisa pour plusieurs décennies. Il s'agit du mariage de Raymond, le prince héritier d'Antioche, et d'Alice, nièce du roi d'Arménie Lewon I^{er}. La mort précoce de Raymond attisa la convoitise de son frère cadet, Bohémond, déjà comte de Tripoli, aux dépens du fils posthume de Raymond et d'Alice, Raymond-Roubên. Les droits à la principauté d'Antioche de celui-ci, encore enfant, furent défendus avec vigueur par Lewon I^{er}, son grand-oncle¹.

L'engagement des maîtres et des frères du Temple, de l'Hôpital et, dans une moindre mesure, des teutoniques fut permanent dans ce problème de succession. Leurs prises de position, hésitantes au début des hostilités, s'affirmèrent assez rapidement. Les templiers souhaitaient avant tout que Lewon I^{er} leur rende la forteresse de Baghrâs qu'il leur avait prise indûment. Comme le souverain arménien tergiversait afin de gagner du temps, les templiers finirent par offrir leur soutien au comte de Tripoli. Les hospitaliers et les teutoniques choisirent, quant à eux, d'appuyer les revendications de Raymond-Roubên qu'ils estimaient légitimes².

Le conflit entre Lewon I^{er} et Bohémond de Tripoli valut au roi d'Arménie d'être excommunié, aux templiers de perdre une grande partie de leurs domaines ciliciens, mais aussi certains de leurs membres, et aux hospitaliers et aux teutoniques, au contraire, d'accroître leurs biens fonciers en Arménie. En 1216, le roi arménien parvint à s'emparer d'Antioche (avec la complicité des hospitaliers) qu'il remit à son petit-neveu. C'est à cette occasion que la forteresse de Baghrâs fut rendue aux templiers, après une attente de plus de vingt-cinq ans ; une réconciliation s'amorça alors. Ce furent même les templiers qui avertirent le roi Lewon que Raymond-Roubên fomentait un complot contre lui, lui sauvant ainsi la vie³.

Vers une normalisation des relations ?

À la mort du roi Lewon I^{er}, en 1219, trois candidats potentiels à sa succession firent valoir leurs droits : Zapêl, sa fille cadette, choisie dès sa naissance par Lewon I^{er} pour lui succéder sur le trône arménien, la majorité des barons lui avaient prêté serment ; Raymond-Roubên, désigné comme son successeur par Lewon jusqu'en

¹ Chevalier M.-A., op. cit., p. 146.

² *Ibid.*, p. 147-163 ; *idem* : La correspondance entre les élites arméniennes et la papauté pendant le règne de Lewon premier // Denise Aigle, Michele Bernardini et Jürgen Paul (éd.), *Correspondances diplomatiques et traités de chancellerie* // « Eurasian Studies », XI, 2013, p. 229-256.

³ *La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, Ruth-Morgan M. (éd.), Paris, 1982, p. 96, § 93 ; *L'Estoire de Eracles empereur et la conquête de la terre d'Outremer* // Recueil des Historiens des Croisades, Historiens Occidentaux, Paris, 1859, II, p. 137, chap. 25 ; Bar Hebraeus, p. 370 ; Ibn Shaddad, *Description de la Syrie du Nord*, A.-M. Edde-Terrasse (trad. fr. et notes), Damas, 1984, p. 265 ; Chevalier M.-A., *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne*, p. 164-167.

1216 ; et Rita, fille aînée de Lewon et épouse du roi de Jérusalem Jean de Brienne. Certains d'entre eux avaient la faveur des membres des ordres militaires¹.

Raymond-Roubên bénéficiait du soutien d'un certain nombre de seigneurs. Il parvint à s'emparer de plusieurs villes arméniennes lorsque Kostandin, régent de Zapêl, intervint et le pourchassa jusqu'à la ville de Tarse. C'est alors que les hospitaliers entreprirent un voyage depuis l'Égypte, où se déroulaient les opérations de la Cinquième Croisade, pour tenter de le secourir, mais ne purent arriver à temps pour le sauver. Ainsi, les frères, dont le candidat favori avait été défait, se trouvaient en mauvaise posture².

Cinq ans plus tard, les membres de l'Hôpital furent impliqués, malgré eux, dans une autre affaire de politique intérieure arménienne, qui les mettait de nouveau en porte-à-faux vis-à-vis du bayle Kostandin : la reine Zapêl, à qui l'on avait fait épouser le prince Philippe d'Antioche et qui se retrouvait veuve après que Kostandin ait fait emprisonner puis assassiner son mari, s'était réfugiée dans la forteresse de Séleucie que son père avait donné à l'Hôpital. Les hospitaliers ne pouvaient pas remettre la reine au régent sans être déshonorés, mais s'ils persistaient dans leur résistance au dirigeant effectif du royaume arménien, ils risquaient de perdre tous leurs biens dans cet État. À la suite d'importantes pressions, ils finirent par vendre Séleucie, avec la reine à l'intérieur, à Kostandin³.

Après cet événement, les ordres militaires entrèrent parfois en opposition avec les souverains d'Arménie, mais de façon plutôt marginale. La menace que faisaient peser les Mamelouks sur l'ensemble des États chrétiens d'Orient et l'arrivée des Mongols eurent, au contraire, pour effet de rapprocher les templiers et les hospitaliers des dirigeants arméniens.

Les ordres militaires dans l'entourage et au service du roi d'Arménie

À diverses reprises, les chroniqueurs et voyageurs médiévaux remarquèrent la présence de membres des ordres militaires aux côtés du roi d'Arménie ; les cérémonies religieuses étaient l'une de ces occasions. Lors de la célébration de la fête de l'Épiphanie, le 6 janvier 1212, dans la capitale du royaume arménien, les deux des plus hauts représentants des ordres militaires présents à ce moment-là dans le pays y participaient : le maître des teutoniques, Hermann de Salza, et le châtelain hospitalier de Séleucie. Ils chevauchaient, avec leurs hommes, aux côtés du souverain. Ces

¹ **Chevalier M.-A.**, op. cit., p. 169-170.

² *Estoire de Eracles*, p. 347 ; **Chevalier M.-A.**, op. cit., p. 170-171.

³ *Colophons de manuscrits arméniens (XIII^e s.)*, A. S. Mat'evosyan (éd.), Erevan, 1984, p. 587, n° 474, p. 166, n° 122 (en arménien) ; **Kirakos de Gandzak**, *Histoire d'Arménie*, Mélik'-Ohandjanyan (éd.), Erevan, 1961, p. 187-190 (en arménien), trad. Brosset M.-F. // *Deux historiens arméniens*, Saint-Pétersbourg, 1870, p. 93 ; *La chronique attribuée au Connétable Smbat*, G. Dédéyan (trad. partielle du manuscrit de Venise), Paris, 1980, p. 95-96 (désormais **Smbat**, trad. Dédéyan) ; **Het'oum L'Historien**, *Chronique* // Hakobyan V. A. (éd.), *Chroniques Mineures*, t. II, Erevan, 1956, p. 64 (en arménien) ; **Het'oum II**, *Annales* // Hakobyan V. A. (éd.), *Chroniques Mineures*, t. I, Erevan, 1951, p. 80 (en arménien) ; **Bar Hebraeus**, p. 381, 389-390 ; *Lignages d'Outremer*, Nielen M.-A. (éd.), Paris, 2003, p. 138-139 ; **Alichan L.**, *Zapêl // Souvenirs de la patrie arménienne* (en arménien), 2 vol., Venise, Saint-Lazare, 1920, t. I, p. 128-131 ; **Chevalier M.-A.**, op. cit., p. 172-177.

dignitaires assistèrent également au couronnement du jeune Raymond-Roubên¹. Étant donné la considération dont les hospitaliers et les teutoniques bénéficièrent auprès de Lewon I^{er} et de ses successeurs, il y eut probablement une représentation permanente des ordres à la cour du souverain.

Les ordres religieux-militaires furent à diverses reprises étroitement liés aux politiques successorales et matrimoniales du royaume arménien, en particulier lors des mariages de Rita, fille de Lewon I^{er}, avec Jean de Brienne, en 1214, et de Fimi, fille de Hét'oum I^{er}, avec Julien, seigneur de Sidon et de Beaufort, en 1252. Le maître de l'Hôpital intervint en personne pour favoriser leurs deux unions et aida financièrement le roi d'Arménie lors de ces événements².

Les ordres s'engagèrent également, sur le plan diplomatique, en faveur de la défense des intérêts arméniens puisqu'ils servirent à plusieurs reprises d'émissaires ou d'intermédiaires, en Occident comme en Orient.

La première intervention diplomatique des ordres religieux-militaires en faveur d'un dirigeant arménien fut celle des templiers qui, à l'automne 1158, aux côtés du roi de Jérusalem Baudouin III, implorèrent le basileus Manuel Comnène d'accorder son pardon à T'oros II et se portèrent garants de la loyauté future du prince arménien. L'entremise des chevaliers du Temple et du roi sauva le Roubênien qui se trouvait alors dans une position particulièrement délicate puisque l'empereur byzantin venait de conquérir toute la plaine cilicienne et voulait se venger des dévastations commises dans l'île grecque de Chypre par T'oros et son acolyte Renaud de Châtillon³.

Pendant la querelle de succession d'Antioche, un frère de l'Hôpital de Sainte-Marie des Teutoniques fut mandaté par Lewon I^{er} pour aller plaider la cause de Raymond-Roubên auprès du pape Innocent III. Le soutien officiel d'un frère venu défendre les intérêts du roi d'Arménie jusqu'à la Curie impliquait celui de l'ensemble de l'ordre⁴.

¹ **Wilbrandi de Oldenburg**, *Peregrinatio, iterum edita*, dans *Peregrinatores medii aevi quatuor*, Laurent J. C. M. (éd.), Leipzig, 1864, p. 178 ; **Wilbrand D'Oldenburg**, *Itinerarium Terrae Sanctae // De Sandoli S.* (éd. et trad. it.), *Itinera hierosolymitana Crucesignatorum* (Saec. XII-XIII), t. 3: *Tempore recuperationis Terrae Sanctae* (1187-1244), Jérusalem, 1980, p. 222 ; **Chevalier M.-A.**, op. cit., p. 402-403.

² **Paoli S.**, *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano, oggi di Malta*, 2 vol., Lucques, 1733-1737, I, p. 104, n° 99, p. 105-106, n° 100, p. 134-135, n° 119 ; *Cart. Hosp.*, II, p. 164-165, n° 1426, p. 165-166, n° 1427, p. 718, n° 2581 ; analyse dans *RRH*, p. 234-235, n° 869, p. 235, n° 870, *additamentum*, p. 57, n° 869, 870 ; **Sembat**, trad. Dédéyan, p. 89 ; **Langlois V.**, op. cit., p. 146-147, n° 20 ; **Alichan L.**, *Sissouan ou l'Arméno-Cilicie, description géographique et historique*, 1885 [texte], 1899 [trad.], trad., p. 475, 492-493 ; **Chevalier M.-A.**, op. cit., p. 403-407.

³ **Grigor Yerets**, éd. de Jérusalem, p. 532-533 (en arménien) ; **Michel le Syrien**, éd. Chabot, p. 316 ; **Kinnamos J.**, *Chronique*, J. Rosenblum (trad. fr.), Nice, 1972, p. 123 ; *Willelmi Tyrensis archiepiscopi Chronicon*, R. B. C. Huygens (éd.), Turnhout, Brepols, 1986, l. 18, ch. 23-24, p. 844-845, 846-847 (désormais **Guillaume de Tyr**, éd. Huygens) ; **Alichan L.**, *Léon le Magnifique, premier roi de Sisouan ou de l'Arméno-Cilicie*, trad. par le P. G. Dayan, Venise-St Lazare, 1888, p. 46 ; **Magdalino P.**, *The Empire of Manuel I Komnenos, 1143-1180*, Cambridge, 1993, p. 67-71 ; **Chevalier M.-A.**, op. cit., p. 421.

⁴ Migne J.-P. (éd.), *Patrologiae cursus completus, sive Bibliotheca universalis, integra, uniformis, commoda, oeconomica, omnium SS. Patrum, Doctorum scriptorumque ecclesiasticorum qui ab aevo apostolico ad Innocentii III tempora floruerunt*, Series secunda, t. 214-217, Petit-Montrouge, 1855, 216, col. 54-56, n° 45 (désormais **Innocent III**, *PL*) (analyse de la lettre dans *RRH*, p. 323-324, n° 838) ;

Après la défaite de l'armée mongole – et de ses alliés arméniens – à Homs en novembre 1281, le roi d'Arménie se trouvait en mauvaise posture puisque sa participation à la prise d'Alep avait attisé les rancœurs des musulmans à son égard. C'est dans ce contexte délicat que Kalâwoûn décida de faire une nouvelle expédition en Arménie, provoquant des massacres et des dévastations considérables. Lewon II chercha en vain à obtenir une trêve avec les Égyptiens avant de faire appel aux templiers comme intermédiaires. Le maître du Temple, alors Guillaume de Beaujeu, intercédâ en faveur de Lewon et le commandeur templier d'Arménie remplit, de son côté, le rôle d'émissaire auprès du sultan qui accepta cette médiation. En échange de la trêve de dix ans, dix mois et dix heures signée le 6 juin 1285, le roi d'Arménie dut payer à l'Égypte un lourd tribut (un million de dirhems par an et livrer vingt-cinq « bons chevaux » et autant « d'excellentes mules », dix mille plaques de fer ainsi que divers objets précieux et étoffes)¹.

À diverses reprises, les hospitaliers intervinrent au début du XIV^e siècle pour aplanir les relations entre le roi d'Arménie et le souverain de Chypre, à la demande du pape². Pendant la seconde moitié de ce siècle, les missions diplomatiques qui leur furent confiées se firent plus rares. Cependant, tout au long de cette même période, l'Hôpital affréta des navires depuis Rhodes afin de porter secours à ses voisins arméniens³.

Chevalier M.-A., Les chevaliers teutoniques en Cilicie : « les Maccabées » du Royaume arménien // « Bizantinistica. Rivista di Studi Bizantini e Slavi », 2^{ème} série, 6, 2004, p. 142-143.

¹ **Al-Moufaddal**, Histoire des sultans mamlouks // « Patrologie orientale », Turnhout, 1920, t. 14, p. 483-484 ; **Al-Makrizi**, Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte, M. Quatremère (trad. fr. et notes), Paris, 1845, vol. II, 1^{ère} partie, p. 25-26, 36-39, II, 3^{ème} partie, appendice, p. 203-211 ; **Röhrich**, Les batailles de Hims (1281 et 1299) // « Archives de l'Orient latin », I, Paris, 1881, p. 638-641. Sur cette trêve, voir aussi *RRH*, p. 380, n° 1457 ; **Langlois V.**, op. cit., p. 80 ; **Canard M.**, Le royaume d'Arménie-Cilicie et les Mamelouks jusqu'au traité de 1285 // « Revue des études arméniennes », Nouvelle série, 4, 1967, p. 247-259 ; **Holt P.**, Early Mamluk Diplomacy (1260-1290): Treaties of Baybars and Qalâwûn with Christian Rulers, Leyde-New York-Cologne, 1995, p. 21-22, 92-105 ; **Stewart A.**, The Armenian Kingdom and the Mamluks. War and Diplomacy during the Reigns of Hét'um II (1289-1307), Leiden-Boston-Cologne, 2001, p. 55-61 ; **Demurger**, Jacques de Molay, p. 76 ; **Chevalier M.-A.**, Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne, p. 423-427.

² **Jean XXII**, Lettres communes, Mollat G. (éd.), Paris, 1904-1946, II, p. 428, n° 9953, III, p. 189, n° 12389, IV, p. 342, n° 18098-18101 ; **Hill G.**, A History of Cyprus, II: The Frankish Period, 1192-1432, Cambridge, 1948, p. 266-267, 276-277, 281 ; **Luttrell A.**, The Hospitallers' interventions in Cilician Armenia: 1291-1375 // The Cilician Kingdom of Armenia, p. 126 ; **Edbury P.**, The Kingdom of Cyprus and the Crusades, 1191-1374, Cambridge, 1991 p. 135-136 ; **Chevalier M.-A.**, Le rôle de la papauté dans la politique arménienne des hospitaliers au XIV^e siècle // Balard M., (dir.), La Papauté et les Croisades/The Papacy and the Crusades (Actes du VII^e Congrès de la Society for the Study of the Crusades and the Latin East) (Université d'Avignon, 27-30 août 2008), Farnham, Ashgate (Crusades – Subsidia 3), 2011, p. 233-234.

³ **Chevalier M.-A.**, Le rôle de la papauté dans la politique arménienne des hospitaliers au XIV^e siècle, p. 240-250 ; *idem* : L'ordre de l'Hôpital et la défense de l'Arménie : enjeux d'une présence et moyens mis en œuvre // **Mutafian Cl.** (dir.), La Méditerranée des Arméniens, Paris, 2014, p. 53-74.

III. LES DOMAINES D'INFLUENCE DES ORDRES MILITAIRES AUPRÈS DE LA NOBLESSE ET DES SOUVERAINS ARMÉNIENS

Malgré des débuts contestés en Arménie cilicienne, la présence des ordres religieux-militaires finit par s'imposer et devenir nécessaire au pays. Corrélativement aux services qu'ils rendaient au roi et à la population en s'engageant à leurs côtés dans les combats, en défendant les frontières, et en s'impliquant régulièrement en leur faveur sur le plan diplomatique, la réputation des frères s'accrut et ils devinrent un modèle pour une partie de la noblesse arménienne. Le mode de vie des membres des ordres militaires trouvait une double résonance auprès des souverains et des grands seigneurs arméniens puisque ceux-ci étaient sensibles à la fois à la dimension spirituelle des frères et à leurs valeurs chevaleresques.

Leur rayonnement spirituel

L'engagement spirituel des plus prestigieux membres de la dynastie régnante (Hét'oum I^{er} qui abdiqua en 1269, pour devenir moine, mais surtout Hét'oum II qui, après avoir exercé le pouvoir pendant quelques années à peine, décida, en 1293, de devenir franciscain), les rendaient d'autant plus réceptifs à la façon de vivre des frères des ordres religieux-militaires. En effet, ces derniers prononçaient, comme tous les religieux, les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et leurs journées étaient rythmées, en dépit des entraînements militaires et des combats, par les prières et les offices divins. Aux yeux des rois arméniens, que la piété avait conduit à adopter une démarche charitable envers les pauvres et les malades et à construire églises et monastères, la spiritualité des chevaliers des ordres était le principe qui les guidait dans toutes leurs actions. Cette dimension spirituelle transcendait donc ces institutions et rayonnait sur l'ensemble de leurs activités (pratique religieuse, activités guerrières et attention portée aux plus démunis) en les dotant d'un caractère sacré¹.

Leurs valeurs chevaleresques

L'autre élément de rapprochement entre les ordres religieux-militaires et la noblesse arménienne était l'idéal chevaleresque, que la présence des frères en Arménie cilicienne contribua à entretenir. L'adoption, depuis le règne de Lewon I^{er}, de titres et d'institutions empruntés aux États francs, concourut à rendre la société arménienne plus réceptive à certaines pratiques de la féodalité de l'Europe occidentale, telles que l'adoubement. Avoir été adoubé était l'une des conditions indispensables pour entrer dans la chevalerie des ordres militaires. Les chroniqueurs comme le Pseudo-Sembaht font mention de plusieurs cérémonies d'adoubement de jeunes princes arméniens à

¹ **Chevalier M.-A.**, La vision des ordres religieux-militaires par les chrétiens orientaux (Arméniens et Syriaques) au Moyen Âge (du début du XII^e siècle au début du XIV^e siècle) // « Crusades », 5, Ashgate, 2006, p. 66-67 (article paru en trad. arm. in **Mouradyan P.** (dir.), Mélanges consacrés à l'académicien Nicolas Mar, Erevan, 2005, p. 59-91) ; *idem* : Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne, p. 434-435.

l'occasion d'importantes festivités, en particulier lorsque les fils du roi Hét'oum I^{er} furent armés chevaliers¹.

Cet adoubement pouvait permettre aux nouveaux chevaliers, s'ils le souhaitaient, d'entrer dans les ordres du Temple ou de l'Hôpital, comme frères chevaliers, sous certaines conditions, ou en tant que *confratres* ou encore, pour servir à terme. La noblesse arménienne se retrouvait dans les valeurs des ordres militaires et certains de ses membres les plus éminents voulurent les rejoindre.

L'entrée de souverains dans la confrérie des ordres

Le premier souverain arménien à faire partie d'un ordre religieux-militaire fut le Roubénien Meleh. Ce prince avait séjourné aux cours du prince d'Antioche et du comte d'Édesse, en 1136-1138. L'ordre du Temple était alors le seul ordre religieux dont la fonction militaire était officiellement reconnue, ses membres côtoyaient les souverains d'Antioche et d'Édesse et bénéficiaient de leurs largesses. C'est dans ces circonstances que Meleh les rencontra et se fit admettre dans leur ordre à la fin des années 1130 soit comme frère à part entière (Guillaume de Tyr utilise le terme de *frater*) soit comme *confrater*. Il quitta l'ordre du Temple au plus tard en 1166-1167, période à laquelle il dut s'exiler auprès de Noûr al-Dîn pour avoir fomenté un complot contre son frère le prince T'oros II².

Devenir *confrater* d'un ordre religieux permettait à un laïc de s'impliquer dans la vie de la communauté, d'assister à certains de ses offices, et parfois de partager ses prières et d'être enterré dans son cimetière sans renoncer à ses fonctions, sa famille ou ses richesses. En contrepartie de ce rapprochement, le nouveau confrère devait avoir une conduite respectable, promettre de défendre l'ordre et de n'en intégrer aucun autre, mais surtout faire un don, sous forme de bien ou de rente, de son vivant ou par héritage, à l'ordre qui l'avait accepté ; c'est vraisemblablement pour cette raison que, à l'exception de Meleh, les seigneurs et souverains révélèrent systématiquement leur

¹ **Sembat**, *RHC, DA*, I, p. 651, trad. Dédéyan, p. 100, 103 ; **Het'oum L'Historien**, *Chronique*, p. 69-70 (en arménien) ; **Het'oum II**, *Annales*, p. 82 (en arménien) ; **Dédéyan G.**, *Le cavalier arménien // Mahé J.-P. et Thomson R. W. (dir.), From Byzantium to Iran. Armenian Studies in Honour of Nina G. Garsoïan*, Atlanta, 1996, p. 216-220 ; **Chevalier M.-A.**, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne*, p. 436-438.

² **Guillaume de Tyr**, l. 20, ch. 26, éd. Huygens, p. 949 ; **Bosio G.**, *Dell'istoria della sacra religione et illustrissima militia di San Giovanni gierrosolimitano*, 3 t. en 2 vol., Rome, 1594-1604 ; trad. *Histoire des chevaliers de Saint-Jean*, 2 vol., Paris, 1629, p. 11-12 ; « L'Histoire d'Alep de Kamal-ad-Dîn, version française d'après le texte arabe », E. Blochet (trad. fr. partielle) // « *Revue de l'Orient Latin* », III, p. 553-554 ; **Abou Shama**, *Le Livre des Deux Jardins. Histoire des deux règnes, celui de Nour ed-Dîn et celui de Salah ed-Dîn*, extraits et trad. fr. in *RHC, HOr.*, IV, p. 159 ; **Ibn Al-Athir**, *Histoire des atabecs de Mossoul*, extraits et trad. in *RHC, HOr.*, II, 2^e partie, p. 307-308 ; **Sembat**, *RHC, DA*, I, p. 622, trad. Dédéyan, p. 49-50 ; **Vahram d'Édesse**, *Chronique rimée des rois de la Petite Arménie*, éd. et trad. fr. d'Édouard Dulaurier // *Recueil des historiens des croisades, Documents arméniens*, Paris, 1869, t. I ; **Alichan L.**, Léon, p. 52-54 ; *idem* : Sissouan, p. 55-56 ; **Elisseeff N.**, *Nûr ad-Dîn, un grand prince musulman de Syrie au temps des croisades (511-569 H./1118-1174)*, Damas, 1967, p. 655-656 ; **Chevalier M.-A.**, *op. cit.*, p. 438-439 ; *idem* : *Les ordres religieux-militaires et les pouvoirs arméniens en Orient (XII^e-XIV^e siècle) // Jossierand P., Oliveira L. F. et Carraz D. (éd.), Elites et ordres militaires au Moyen Âge. Rencontre autour d'Alain Demurger*, Madrid, 2015, p. 335.

appartenance à la confrérie d'un ordre à l'occasion d'une charte de donation en sa faveur.

À la suite de Meleh, le roi Lewon I^{er} chercha à devenir *confrater* d'un ordre religieux-militaire. Dans les États voisins du royaume arménien, plusieurs souverains étaient déjà entrés dans la confraternité d'un ordre. Lewon I^{er} lui-même changea plusieurs fois d'avis sur l'institution qu'il souhaitait rejoindre. Sûrement influencé par les démarches entreprises par les princes francs d'Antioche et de Tripoli envers l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem et Saint-Lazare, le roi d'Arménie dut penser que le meilleur moyen de rallier un ordre religieux-militaire à sa cause était de s'y affilier ; c'est pour cela qu'en juillet 1201, dans un contexte difficile pour lui, il proposa aux templiers de le recevoir, avec son petit-neveu Raymond-Roubên, comme *confrater*. Les templiers déclinèrent la proposition de Lewon qui les aurait contraints à renoncer à leur soutien à Bohémond de Tripoli¹.

L'échec essuyé par Lewon I^{er} ne le découragea pas dans sa volonté d'intégrer un ordre religieux-militaire puisque, en avril 1212, dans la charte de donation du château d'Amouta aux teutoniques, il se présentait lui-même comme appartenant à leur confraternité. Le maître de l'Hôpital de Sainte-Marie des Allemands, Hermann de Salza, lui avait vraisemblablement conféré ce titre en personne lors de son séjour en Cilicie quelques mois auparavant. Étant donné les privilèges et les concessions de terres accordés aux teutoniques par le roi d'Arménie, son affiliation ne dut représenter aucun obstacle².

Deux autres souverains arméniens entrèrent dans la confraternité d'un ordre militaire, il s'agit du couple royal Hét'oum I^{er}-Zapêl. Ils choisirent également de s'affilier à l'ordre teutonique. Ainsi l'entrée dans la confraternité des ordres n'était pas l'apanage des rois et princes, puisque l'une des reines qui compta le plus dans l'histoire du royaume arménien devint *consoror* de l'ordre teutonique³.

La famille princière des Hét'oumiens de Lambroun noua, quant à elle, des liens privilégiés avec l'ordre de l'Hôpital puisque deux de ses membres en devinrent *confratres* : le chambellan d'Arménie et sébaste Hét'oum III (1151-1218), seigneur de Lambroun de 1170 à 1200, et son fils, Kostandin I^{er} (c. 1180-1250), *t'agadir* (« couronneur » ou poseur de couronne) d'Arménie⁴.

¹ Innocent III, *PL*, 214, col. 1003-1006, n° 43, éd. Hageneder, V, p. 78-82, n° 36 (37) ; analyse in *RRH*, p. 209, n° 785 ; Chevalier M.-A., *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne*, p. 440-441.

² Langlois V., op. cit., p. 117-120, n° 6 ; Strehlke E., op. cit., p. 37-39, n° 46 ; Forstreuter K., op. cit., p. 234 ; Chevalier M.-A., *Les chevaliers teutoniques en Cilicie : « les Maccabées » du Royaume arménien*, p. 150.

³ Langlois V., op. cit., p. 141-143 ; Strehlke E., op. cit., p. 65-66, n° 83 ; Forstreuter K., op. cit., p. 234-236 ; Chevalier M.-A., op. cit., p. 150-151.

⁴ *Les registres de Grégoire IX. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des Archives du Vatican* (BEFAR, 2^{ème} série), Auvray L. (éd.), Paris, 1896-1955, II, col. 536, n° 3448, col. 536-537, n° 3449, col. 537, n° 3450, 3451, 3452, 3453, 3454 ; *Cart. Hosp.*, II, p. 509, n° 2155 ; Alichan L., Léon, p. 250 ; *idem* : Sissouan, trad., p. 86-88 ; Chevalier M.-A., *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne*, p. 443-444.

⁴ *Les registres de Grégoire IX. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des Archives du Vatican* (BEFAR, 2^{ème} série), Auvray L. (éd.), Paris, 1896-1955, II, col. 536, n° 3448, col. 536-537, n° 3449, col. 537, n° 3450, 3451, 3452, 3453, 3454 ; *Cart. Hosp.*, II, p.

Conclusion

Bien qu'à l'origine, la présence des ordres militaires francs fût imposée par les princes d'Antioche aux dirigeants arméniens, ceux-ci comprirent rapidement quels avantages ils pouvaient tirer de la force militaire des templiers installés sur l'une de leurs frontières les plus exposées. Ils nouèrent avec eux et avec les hospitaliers de véritables relations de solidarité qui ne se démentirent pas pendant toute la seconde moitié du XII^e siècle, excepté pendant le règne de Meleh.

Le roi Lewon I^{er}, qui s'était rapproché des seigneurs francs des États latins d'Orient, de la papauté et de l'Empire germanique afin d'obtenir une couronne et d'acquérir un pouvoir incontesté, avait compris les enjeux du soutien militaire et politique des ordres. C'est pourquoi, il ne se contenta pas de tolérer les implantations déjà existantes dans son royaume, mais il fut l'initiateur de nouvelles donations en leur faveur. Il constitua ainsi une marche hospitalière sur la frontière occidentale de son pays et l'amorce d'une marche teutonienne sur sa frontière nord-orientale. Le seul ordre lésé sous son règne fut celui du Temple qui, non seulement, n'acquiesça pas de nouveaux biens fonciers mais perdit, pour un temps, la plupart de ses domaines, payant ainsi sa défection à la cause de Raymond-Roubên.

Les autorités arméniennes de Cilicie connurent des périodes de relations difficiles avec chacun des ordres militaires : sous le règne de Meleh et pendant la querelle de succession d'Antioche avec les templiers, et au moment de la régence exercée par Kostandin et sous le règne d'Ochin I^{er} avec les hospitaliers. Malgré ce, pendant la majeure partie de leur histoire commune, Arméniens et frères des ordres militaires essayèrent plutôt de s'apporter un soutien mutuel, les premiers offrant des terres aux seconds, et les seconds contribuant activement à la défense de l'État des premiers.

Les ordres religieux-militaires exercèrent une certaine attraction auprès des souverains arméniens, due à la fois à la latinisation croissante de la cour et des institutions du royaume ainsi qu'à leur réputation de « chevaliers du Christ », sans oublier, et c'est peut-être là l'essentiel, les enjeux politiques sous-jacents.

Մարի-Աննա Շևալիե – Կիլիկիայի հայկական թագավորությունը և Արևմուտքում զինվորագրված կրոնաասպետական միաբանությունները. երկփեղկված պատմական փաստեր

Կրոնաասպետական երեք՝ հիվանդախնամների, տաճարականների և տնտեսականների հիմնական միաբանությունները Կիլիկյան Հայաստանում մեկը մյուսի ետևից արմատներ ձգեցին XII-XIII դարերում, սակայն միմյանցից խիստ տարբեր հանգամանքներում: Եթե տաճարականներին պարտադրեցին այդտեղ հաստատվել, ապա հիվանդախնամների և տնտեսականների մուտքը երկար տևեց՝ հիմնականում Կիլիկյան Հայաստանի առաջին թագավոր Լևոն I-ի ցանկությամբ:

Տաճարականների հետ, որոնք XII դարի երկրորդ կեսին այնուամենայնիվ ռազմական և դիվանագիտական աջակցություն էին ցուցաբերել ռուբինյան տիրակալներ-

509, n° 2155 ; Alichan L., Léon, p. 250 ; *idem* : Sissouan, trad., p. 86-88 ; Chevalier M.-A., op.cit., p. 443-444.

րին, առաջին իրական խզումը տեղի ունեցավ Անտիոքի ժառանգությանն առնչվող վիճարկման ժամանակ, որի ընթացքում Լևոն թագավորը սատարեց իր եղբոր աղջկա որդու՝ Ռայմոնդ-Ռուբենի իրավունքները: Տաճարականներն ընտրեցին նրա հակառակորդի՝ Տրիպոլիի կոմսի խմբավորումը՝ հատկապես Բաղրայի ամրոցի տնօրինության հարցում անհամաձայնության պատճառով: Մյուս միաբանությունները գերադասեցին աջակցել Գիլիկյան Հայաստանի թագավորի եղբոր աղջկա որդուն, քանի որ գտնում էին, որ նրա թեկնածությունն ավելի օրինական է, և ըստ այդմ՝ մեծահոգաբար փոխհատուցում ստացան: Այս առճակատման ավարտին հայկական գահակալների հարաբերությունները տաճարականների հետ մասամբ «կարգավորվեցին», սակայն հիվանդախնամները, որոնք Լևոնի վախճանից հետո ջանացին օգնել Հայաստանի գահի բազմաթիվ հավակնորդների, հայտնվեցին դժվարին կացության մեջ՝ ի դեմս խնամակալ Կոստանտինի փառասիրությունների, որը ցանկանում էր ամեն գնով գահին բազմեցնել իր հարազատ որդուն՝ ապագա Հեթում I-ին:

Յուրաքանչյուր միաբանություն իր գոյության ամբողջ ընթացքում հայկական պետությունում իրականացնում էր իր սեփական քաղաքականությունը: Չնայած ներքին հակասություններին և նույնիսկ հակամարտություններին, հայ գահակալների և կրոնաասպետական միաբանությունների միջև հաստատվեց իրական համերաշխություն՝ ի դեմս ընդհանուր թշնամու:

Мария-Анна Шевалье – Киликийское армянское царство и западные духовно-рыцарские братства: двойственные исторические факты

Три основных духовно-рыцарских братства – госпитальеры, храмовники и тевтонцы – по очереди пустили корни в Киликийской Армении в XII-XIII вв. в условиях, строго отличающихся друг от друга. Если храмовников заставили обосноваться в принудительном порядке, то длительное утверждение госпитальеров и тевтонцев состоялось в основном по воле первого царя Киликийской Армении Левона I.

Первый настоящий разрыв с храмовниками, которые, тем не менее, оказали военную и дипломатическую помощь рубенидским правителям во второй половине XII века, состоялся во время спора Антиохийского наследия, во время которого царь Левон поддержал права сына дочери своего брата – Раймонда-Рубена. Храмовники выбрали союз его противника – графа Триполи, в особенности из-за разногласий в вопросе овладения крепостью Багра. Остальные братства предпочли поддержать сына дочери брата царя Киликии, так как считали, что он более законный претендент на престол, и, соответственно, получили за это щедрое денежное возмещение. В результате этой конфронтации отношения армянских патриархов частично «урегулировались», однако госпитальеры, которые после смерти Левона стремились помочь многочисленным претендентам на престол Армении, оказались в непростой ситуации из-за амбиций опекуна Константина, который хотел любой ценой возвести на престол своего сына – будущего Хегума I.

Каждое братство за время своего существования проводило в армянском государстве свою собственную политику, вовлекаясь одновременно и в местную, и в международную сферы. В ходе их общей истории, несмотря на несколько болезненных эпизодов, возникших в результате некоторых разногласий, и даже несмотря на противостояния, между армянскими царями и духовно-рыцарскими братствами возникли и развились взаимное знакомство, настоящая гармония перед лицом общего врага, а иногда даже возникало что-то наподобие восхищения и влияния в сфере милосердия, духовной и военной сферах.